RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
ROSENWILLER
67560

Tél.: 03 88 50 41 66
Fax : 09 70 06 87 93

E-mail : secretariat@rosenwiller.com

Rosenwiller, le 1er décembre 2021

CONVOCATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la SALLE COMMUNALE SWISSER

Le lundi 6 décembre 2021 à 20h

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu du la séance du 15 octobre 2021
2. Pose de clôtures au lotissement communal
3. ONF : Programme des prévisions des coupes pour 2022
4. Participation financière du conseil de Fabrique pour la mise en peinture de la nef de l'église
5. Adoption d'un nouveau plan de financement pour les travaux de restauration du chœur et du chevet de l'église
6. Renouvellement du contrat d'engagement d'un agent contractuel dans l'attente de sa nomination en qualité d'adjoint technique stagiaire
7. Travaux en régie
8. Infos
9. Divers

Le Maire
Philippe WANTZ

MAIRIE DE ROSENWILLER (Bas-Rhin)

Département
Bas-Rhin

Arrondissement
MOLSHEIM

COMMUNE DE ROSENWILLER

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 6 décembre 2021

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HUCK Claudine, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MARGUIN Stéphane, MEYER Christine, MEYER Eric, OFFENBURGER Yves, WANTZ Anne-Cécile, ZASOVA FRIEDERICH Biljana

Membres absents excusés : EINHART Nicolas, MODRY Nathalie
Membre en retard excusé: ZASOVA FRIEDERICH Biljana

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Monsieur BARABINOT Dominique, le quorum étant atteint ; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion
Ouverture de la séance : 20h05

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 15 octobre pour approbation. Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications à l'unanimité des membres présents.

2 POSE DE CLOTURES AU LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Maire explique que les terrains des propriétaires, voisins directs du lotissement communal, ont été impactés par les travaux de viabilisation. Lors des différents échanges de parcelles et levée de servitudes il a été convenu avec les concernés que la commune prendrait en charge les clôtures nécessaires à l'aménagement de leurs propriétés. Ces dépenses seront imputées au budget du lotissement.

Point 2 : POSE DE CLÔTURES AU LOTISSEMENT COMMUNAL

VU la réalisation du lotissement communal

VU les engagements pris par la commune lors des échanges de parcelles pour l'entrée Est du lotissement

VU les engagements pris par la commune lors de la levée des servitudes (eau, assainissement et droit de construire)

VU les devis proposés par l'entreprise de grillages WUNSCHEL à CHATENOIS

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

➢ ACCEPTE la pose de clôtures pour un montant maximum de 15 500,00 € HT

3 ONF : PROGRAMME DE PREVISIONS DES COUPES 2022

Lors de la commission forêt, qui s'est tenue le 20 novembre 2021, le forestier a présenté aux membres présents le plan de gestion de la forêt communale gérée par l'ONF qui planifie les coupes sur une période de 20 ans. Les feuillus sont essentiellement composés de chêne, de hêtre et d'érable.

Le Maire présente aux conseillers les états prévisionnels des coupes et les programmes de travaux pour 2022. Il s'agit de travaux d'entretien, de plantation, de régénération et de matérialisation des lots de bois de chauffage pour un montant total estimé à 4 420€ HT

Les coupes seront réalisées fin d'année ou début janvier sur les parcelles 2 et 7.

.

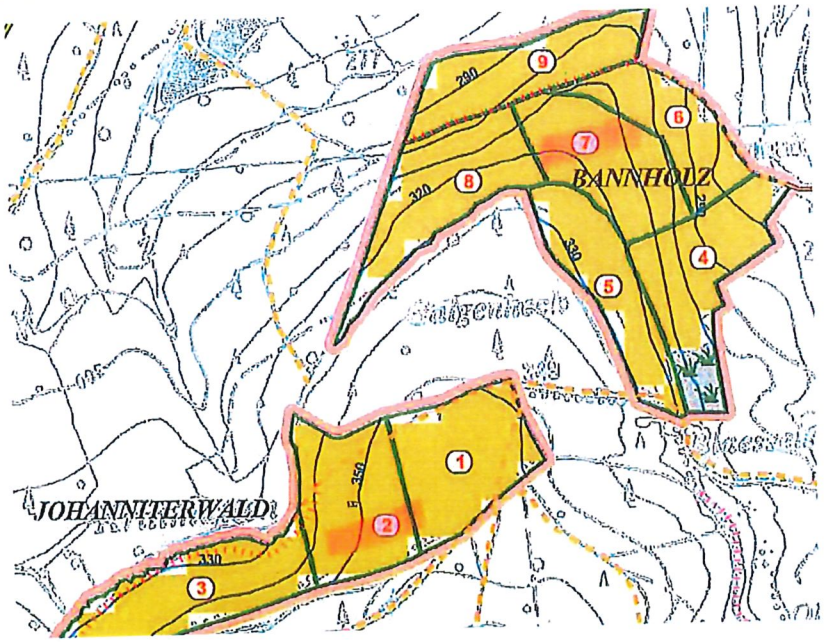

Point 3 : **PROGRAMME DE PREVISION DES COUPES 2022**

Les parcelles 2.a et 7.a sont concernées par le programme de prévisions des coupes proposé par l'Office National des Forêts.

Au total : 101 m3 de feuillus et 50 m3 de résineux de bois d'œuvre ; le volume du non façonné

est de 144 m3, soit 206 stères.
La recette brute HT est évaluée à 15 430 €
La recette nette prévisionnelle est de 11 320 € HT

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la prévision des coupes proposée par l'ONF

4 PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL DE FABRIQUE

Le Maire rappelle les travaux de mise en peinture de la nef de l'église, de restauration du chemin de croix et des statues et de réfection des verrières. Le Département a subventionné l'opération à hauteur de 38%, la commune 31% et le Conseil de Fabrique, qui participe régulièrement, dans la mesure de ses possibilités, à hauteur de 50% des dépenses engagées pour les travaux effectués à l'église propose une participation de 31%.

Point 4 : EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION MISE EN PEINTURE DE LA NEF

- Participation financière du Conseil de Fabrique -

VU les travaux de rénovation intérieure de l'église de Rosenwiller pour un montant de 81 199,75 € HT comprenant la restauration des peintures intérieures de la nef, du chemin de croix, des statues et les travaux de réfection des verrières

VU le courrier du Président du Conseil de Fabrique annonçant, que lors de sa réunion du 6 septembre 2021, le Conseil de Fabrique a décidé d'accorder une participation financière d'une valeur 25 171,92 € à la Commune de ROSENWILLER, pour les travaux de rénovation intérieure

CONSIDERANT que les travaux sont à présent terminés et réceptionnés par le Conseil de Fabrique et la commune

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la participation financière du Conseil de Fabrique se montant à 25 171,92 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

5 ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHŒUR ET DU CHEVET DE L'EGLISE

Le Maire explique que le point est remis à l'ordre du jour sur demande du Conseil de Fabrique

qui souhaite profiter des travaux en cours pour rajouter la mise en peinture des façades intérieures et des voûtes du sanctuaire. Un permis modificatif sera déposé car le périmètre d'intervention est modifié. Les travaux sont estimés à 28 518 € HT.

20h30 : arrivée Biljana ZASOVA FRIEDERICH

Il s'agit d'adopter un nouveau plan de financement, auquel le Conseil de Fabrique pourrait également participer à hauteur de 50% de la dépense communale.
Le Maire informe que les dossiers patrimoniaux sont relativement bien soutenus, mais si le subventionnement attendu ne devait pas aboutir, la commune pourrait envisager de ne pas engager les travaux.
Le Maire annonce le planning prévisionnel :

- Janvier : le permis de construire devrait être accordé
- Février : mise en ligne du marché et ouverture des plis
- Avril : attribution du marché (à délibérer par le Conseil Municipal)
- Mai : démarrage des travaux
- Décembre : fin des travaux

Point 5 : RESTAURATION DU CHŒUR ET DU CHEVET DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION
- Adoption d'un nouveau plan de financement -

VU le projet de restauration du chœur et du chevet de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption

VU la délibération du 18 janvier 2021 confiant la mission de maîtrise d'œuvre à l'architecte Fabien MICHEL

VU la volonté du Conseil de Fabrique rajouter les peintures des façades intérieures et des voûtes du sanctuaire

VU le nouveau devis estimatif de l'architecte Fabien MICHEL pour un montant total de travaux de 277 688 € HT

VU les frais d'études itinérants à l'opération, hors honoraires de l'architecte pour un montant estimatif de 10 000 € HT

VU le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

- **ADOPTE** l'opération
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)		
Désignation	*Montant HT*	*Financeur*	*Montant*	*Pourcentage*
Travaux de restauration du chœur et du chevet	277 688,00 €	COMMUNE autofinancement	57 537,00 €	20 %
Frais d'étude (contrôleur technique, suivi SPS, divers diagnostics avant travaux)	10 000,00 €	DRAC (sur montant subventionnable à hauteur de 238 276,10€)	59 569,00 €	20 %
		REGION Grand Est	43 153,00 €	15 %
		Fondation du patrimoine	14 384,00 €	5 %
		DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local ETAT	71 922,00 €	25 %
		CEA	43 153,00 €	15 %
TOTAL HT	287 688,00 €	TOTAL	287 688,00 €	100 %

- **SOLLICITE** pour l'étude et l'investissement de l'opération :
  - La DRAC au titre de la conservation régionale des monuments historiques
  - la REGION GRAND EST
  - la Fondation du Patrimoine
  - l'ETAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL)
  - la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre du fonds sur le patrimoine emblématique d'Alsace

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet concerné

6 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT D'UN AGENT CONRACTUEL

Le Maire informe que le contrat de l'ouvrier communal engagé en janvier 2020 prendra fin début janvier 2022. Le souhait de la commune est de titulariser Marc BASTIAN, qui donne entièrement satisfaction.

Afin que Marc BASTIAN soit sécurisé au niveau de l'emploi et ne soit pas lésé par le passage du grade d'agent de maîtrise territorial contractuel à adjoint technique stagiaire, sa titularisation est dépendante de la mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel).

Le Maire explique que dès que le Comité Technique du Centre de Gestion aura donné son accord sur la révision du régime indemnitaire, il s'agira de délibérer pour la mise en place des nouveaux critères du RIFSEEP. Marc BASTIAN pourra alors être titularisé et passer le concours d'agent de maîtrise.

Point 6 : CREATION D'UN NOUVEAU CONTRAT D'ENGAGEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

VU le contrat de Monsieur Marc BASTIAN engagé en qualité d'ouvrier communal polyvalent (catégorie hiérarchique C) au garde d'agent de maîtrise territorial contractuel à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures

VU le contrat d'engagement qui arrive à échéance le 06/01/2022

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** : la création d'un nouvel emploi permanent pour Marc BASTIAN pour les fonctions d'ouvrier communal, dans l'attente de sa nomination en qualité d'adjoint technique stagiaire à temps complet à compter du 07/01/2022
  - pour une période d'un an
  - au grade d'agent de maîtrise territorial contractuel rémunéré selon la grille indiciaire de sa catégorie

7 TRAVAUX EN REGIE

Le Maire explique qu'il s'agit de valoriser le matériel acheté en fonctionnement pour récupérer la TVA. Les dépenses d'acquisition de matériel et matériaux, ainsi que la main d'œuvre ne peuvent pas être directement imputées à la section d'investissement.
En effectuant les opérations d'ordre ci-dessous, la commune pourra récupérer le FCTVA pour les travaux réalisés par l'ouvrier communal et les matériaux achetés en section de fonctionnement.

Point 7 : TRAVAUX EN REGIE

VU la délibération du 2 mars 2012 fixant le taux horaire des travaux en régie à 30€/heure,

CONSIDERANT que divers travaux ont été effectués en régie (fontaine du Presbytère, fabrication décors pour la commune)

CONSIDERANT les factures y afférentes pour un montant total de 1 296,10 €

ET que ces travaux ont nécessité 80 h de travail (soit un coût de 2 400,00 €),

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ACCEPTE d'exécuter les opérations d'ordre budgétaires suivantes :

Virement de crédits en section d'Investissement (en dépenses)

Du chapitre 21	vers le chapitre 040	Montant
article 21318	article 2138 (autres constructions)	3 116,26 €
article 21318	article 2188 (autres immobilisation corporelle)	579,84 €

Ouverture de crédits en section de Fonctionnement

En dépenses		En recettes :	
article 60632	3 185,74 €	article 722/042	3 185,74 €
article 6135	510,36 €	article 722/042	510,36 €

8 INFOS

- **Compte-rendu du conseil d'école du 1er trimestre : 19/10** *(commenté par Claudine HUCK)*
  Il est annexé au compte-rendu.

- **Bilan cantine scolaire : 19/11** *(commenté par Claudine HUCK)*
  C'est l'ALEF (Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation) qui gère les périscolaires sur le territoire de la CCPR. Notre cantine est gérée par l'ALEF depuis 2019. Elle est tenue par 2 personnes et pourrait accueillir jusqu'à 20 élèves. Les effectifs sont les suivants :

	ANNEE 2019-2020	ANNEE 2020-2021	ANNEE 2021-2022
Effectif prévu	15	10	15
Effectif réel	12 et 4 (covid)	9	9

  La prise en compte du reste à charge reste à définir avec la CCPR vu que la commune de Rosenwiller ne bénéficie pas d'un périscolaire. Ce service pourrait s'équilibrer ou présenter un déficit moindre si les enfants étaient plus nombreux. Le service de la cantine est toutefois attendu par les parents et contribue à maintenir l'école ouverte.

- **Compte-rendu commission action sociale : 08/11** *(commenté par Claudine HUCK)*
  Claudine HUCK rappelle que le comité est composé d'élus et autres personnes du village. Après présentation du bilan des dépenses, les membres de la commission ont listé les grands anniversaires passés et à venir (2021 et 2022). Suite à la consultation menée au mois d''octobre, la majorité des ainés ne souhaitent pas se retrouver autour d'un repas pour fêter Noël. Les membres de la commission optent pour la confection d'un colis de Noël comme l'an dernier. Les colis seront distribués les 16 et 17 décembre.
  Suite à la recrudescence de l'épidémie du covid, les réunions du Club du mardi sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Pour information, les participants sont plus nombreux et la moyenne d'âge a diminué depuis 2,3 ans.
  Au vu de la très faible participation des habitants, il n'y aura pas de permanence pour la banque alimentaire dans la commune. Les personnes qui le souhaitent peuvent déposer des denrées dans les commerces partenaires.
  L'organisation d'une sortie en autocar ou un repas est au programme pour le printemps prochain.

A partir de janvier 2022, on comptera une nouvelle activité au sein de l'ASCR : « Se détendre à travers le dessin" animée par Sylvie Jost une fois par mois à la salle du presbytère le mardi soir de 19h30 à 21h.

- **Compte-rendu commission communication : 24/11** *(commenté par Claudine HUCK)*
  Le prochain bulletin sera distribué avant Noël. Le calendrier 2022 est en cours de réalisation. Les membres de la commission s'interrogent sur l'intérêt ou non de changer de format.

- **Compte-rendu visite Manufacture Vincent Petit** Le samedi 30/10/2021 un groupe de 15 personnes de Rosenwiller comprenant essentiellement le Conseil de Fabrique et des gens de la municipalité a été reçu par M. SERRIERE, directeur technique de la Manufacture Vincent Petit à Troyes. Le compte-rendu, rédigé par Francis HUCK, Président du Conseil de Fabrique, sera envoyé à tous les conseillers.

- **Compte-rendu commission Holiesel** *(commenté par Jean-Georges HUCK)*
  Jean-Georges HUCK remercie les personnes qui étaient présentes lors des chantiers nature et des chantiers participatifs organisés par le C.E.N. Alsace. Grace à leur participation, l'ensemble du site du Holiesel est correctement entretenu.

- **Compte-rendu commission cadre de vie : 23/11** *(commenté par Jean-Georges HUCK)*
  - Une nouvelle date pour la tournée amélioration du fleurissement est fixée au samedi 29 janvier 2022.
  - Idée de création d'un marché de producteurs locaux sous la halle communale. En amont, un sondage sur la périodicité du marché et des produits qui seront mis en vente sera effectué auprès de la population. Une feuille avec un questionnaire sera jointe au prochain bulletin avec réponse pour le 15 janvier 2022. Christine MEYER et Biljana ZASOVA FRIEDERICH sont les référentes de ce projet de marché.
  - La proposition de réhabiliter le sentier du Rosenmeer sur le tronçon allant de la rue Ste-Odile au sentier des Juifs et du Wisch a été validée par la commission. Une entrevue avec le Club Vosgien de Rosheim s'est tenue sur le terrain le 23 novembre et le tracé du sentier a été envoyé pour validation et création de la signalétique à la fédération du Club Vosgien.
  - Mardi 1er février 2022 : prochaine réunion de la commission.

12. DIVERS

- **Courrier** : Le Maire fait lecture d'un courrier de demande d'acquisition de la parcelle communale 187, section 9 située en zone naturelle (N). Considérant qu'il s'agit là d'une réserve foncière à proximité d'une zone urbanisée, la commune souhaite garder ce bien foncier.

- **Urbanisme** : Le Maire liste les permis de construire, d'aménager et les déclarations préalables déposées dans l'année. 13 permis de construire, 1 permis d'aménager et 25 déclarations préalables ont été déposés.

- **Contrats électricité et gaz** : Le Maire informe qu'il a dû se positionner très rapidement sur des contrats proposés par ELECTRICITE DE STRASBOURG et GAZ DE BARR :
  - Contrat d'électricité pour l'école : notre contrat actuel arrive à échéance le 31/12/2021. Les prix sont actuellement en forte hausse et au vu des fluctuations

importantes il a été décidé de passer sur un contrat individuel sur 1 an. Cette solution présente plus de souplesse qu'un contrat triennal. La dépense d'électricité prévisionnelle passe de 8 346 € à 15 925 €.

- Contrat de gaz pour la salle communale : Au vu des prix du gaz naturel qui vont fortement augmenter, la commune a signé un contrat à prix fixe sur 3 ans, pour bénéficier d'un prix moyenné inférieur à notre prix actuel sur les 3 prochaines années, et être ainsi à l'abri des hausses futures. Soit une prévision de 3 440€ au lieu de 3 844 €.

❖ **Schéma cyclable :**

Le Maire présente le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude relative à l'élaboration du schéma cyclable intercommunal de la CCPR. Cet extrait du diagnostic est annexé au compte-rendu.

❖ **Divers : Fuite d'eau rue principale**

Une importante rupture de la conduite d'eau a eu lieu le 3 décembre au niveau du 9 rue Principale entrainant une perte de 20m3 par heure. La conduite a été réparée dans la journée. Il y a eu peu de gêne chez les utilisateurs.

Fin de la séance : 22h10

Ecole primaire de Rosenwiller

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE Du 19 octobre 2021

Membres présents : HATT Danièle, FELLAGUE Estelle, LEVERT Cyril, équipe enseignante

Mmes BOULADE- LADAME Charlotte, DRAPEAU Coralie, KIENTZI Estelle, LECOQ Stéphanie, M. BAECHLER Benjamin, parents d'élèves élus

Mme HUCK Claudine, adjointe au maire, Mme MODRY Nathalie, conseillère municipale.

Membres excusés : Mme EDENHOFFER Aurélie , M. WANTZ Philippe, M. MARGUIN Stéphane, Mme ZASOVA Biljana, et Mme HUCK Annick

Ordre du jour

- Résultats des élections
- Avis du Conseil d'Ecole
- Comptes de la coopérative scolaire et cotisation scolaire
- Année 2021/2022

Un point sur la rénovation de l'école sera abordé en fin de conseil.

1. Résultats des élections :
   Les élections se sont déroulées le 8 octobre, uniquement par correspondance. Mmes Drapeau et Lecoq sont venues procéder au dépouillement du vote.
   Sur 89 inscrits, il y a eu 60 votants, avec 2 bulletins nuls. Le taux de participation est en baisse : 67.4%
   Ont été élus : Mme Boulade Ladame Charlotte, Mme Drapeau Coralie, Mme Kientzi Estelle, Mme Lecoq Stéphanie et M. Baechler Benjamin.

2. Avis du Conseil d'école

- Compte rendu du conseil d'école du 28 juin 2021 : Le compte rendu du conseil d'école a été approuvé à l'unanimité.
- Règlement intérieur : Le règlement intérieur sera modifié concernant les horaires d'entrée en classe le matin. Il a été approuvé à l'unanimité.
- Projet d'école : C'est un projet sur 3 ans qui permet de mettre l'accent sur les difficultés scolaires rencontrées, et de mettre en place un projet pour résoudre ces difficultés scolaires.
  Les 3 axes du projet d'école sont : savoir écouter pour mieux réussir ; savoir être élève et la raison d'être élève ; mieux communiquer à l'oral comme à l'écrit.
  Le projet d'école se termine cette année scolaire.
  Avis du Conseil d'école : avis favorable.

3. Comptes de la coopérative : le bilan de la coopérative scolaire au mois de septembre pour l'année 2020/2021 était de 722.91€ ; il reste environ 300€.

Cotisation scolaire : décision du conseil d'école : Le conseil d'école a décidé qu'une cotisation de 25 € pour un enfant et de 20 € par enfant suivant sera demandée aux parents d'élèves pour permettre aux enfants de faire des sorties, ..

4. Année scolaire 2021/2022
   a) Effectifs : 59 élèves : 10 élèves partent au collège et 3 rentrent en PS de maternelle), l'année prochaine effectif de 52. (seuil de fermeture : 51)
   b) Projets :

      - cinéma : Maternelle et cinéma : deux séries de courts métrages : la petite Taupe au 1er trimestre ; la magie de Karel Zeman au 2ème trimestre.
      Ecole et cinéma : un conte peut en cacher un autre : dessin animé ; portraits (courts métrages) et Wajda, film (un par trimestre)
      - Musique : l'école de musique de Rosheim a été contactée pour un intervenant en maternelle de découverte de la musique ;
      - Judo : en fonction du protocole sanitaire : judo pour les maternelles.
      - Piscine : les jeudis matins de 8h30 à 9h15 à la piscine de l'O du 3 janvier au 1er avril ; cycle 2 et cycle 3
      - Bibliothèque : échange de livres tous les mois.
      - Sorties nature de proximité
      - Spectacle de Noël : en contact avec différents animateurs, mais les prix sont souvent très élevés. MME Drapeau propose de nous mettre en relation avec un professeur qui fait également des spectacles.
   c) Protocole sanitaire : nous sommes en niveau 1, mais nous avons demandé jusqu'aux vacances de la Toussaint de conserver le masque dans les déplacements dans les parties communes. Les entrées et sorties continuent à se faire de façon différenciées, ainsi que les récréations puisque pour le moment le brassage est encore déconseillé dans l'académie de Strasbourg. Si la situation sanitaire devait s'aggraver, très facile de tout remettre en niveau 2.
   d) Evaluations nationales : Les CP/CE1 ont passé des évaluations nationales en septembre ; nouvelles évaluations nationales pour les CP mi CP ; évaluation de fluence au mois de juin pour tous les niveaux depuis le CP
   e) Kermesse : une kermesse est prévue cette année, puisqu'elle n'a pas pu avoir lieu les deux dernières années. Les modalités seront à définir en lien avec le protocole sanitaire.
   f) Classe verte : pour les classes du CP au CM2, des devis ont été demandés pour des classes vertes. Seul un organisme m'a répondu pour les Arrentès de Corcieux , centre Clairsapins : dernière semaine de mars. En séjour sportif. : découverte multi sports

La rénovation de l'école est un projet qui commence à être discuté avec les enseignantes et Mme Steger. Une commission de travaux se réunira prochainement avec également des parents d'élèves élus.

Flux domicile-travail : potentiel du vélo + train

Un fort potentiel d'intermodalité vélo + train

- L'intermodalité vélo+train représente une réelle alternative à la voiture pour les déplacements moyenne/longue distance
- **1300 actifs** travaillant à Strasbourg, Sélestat ou Barr habitent à moins de 5km d'une gare, soit 10-15 minutes à vélo

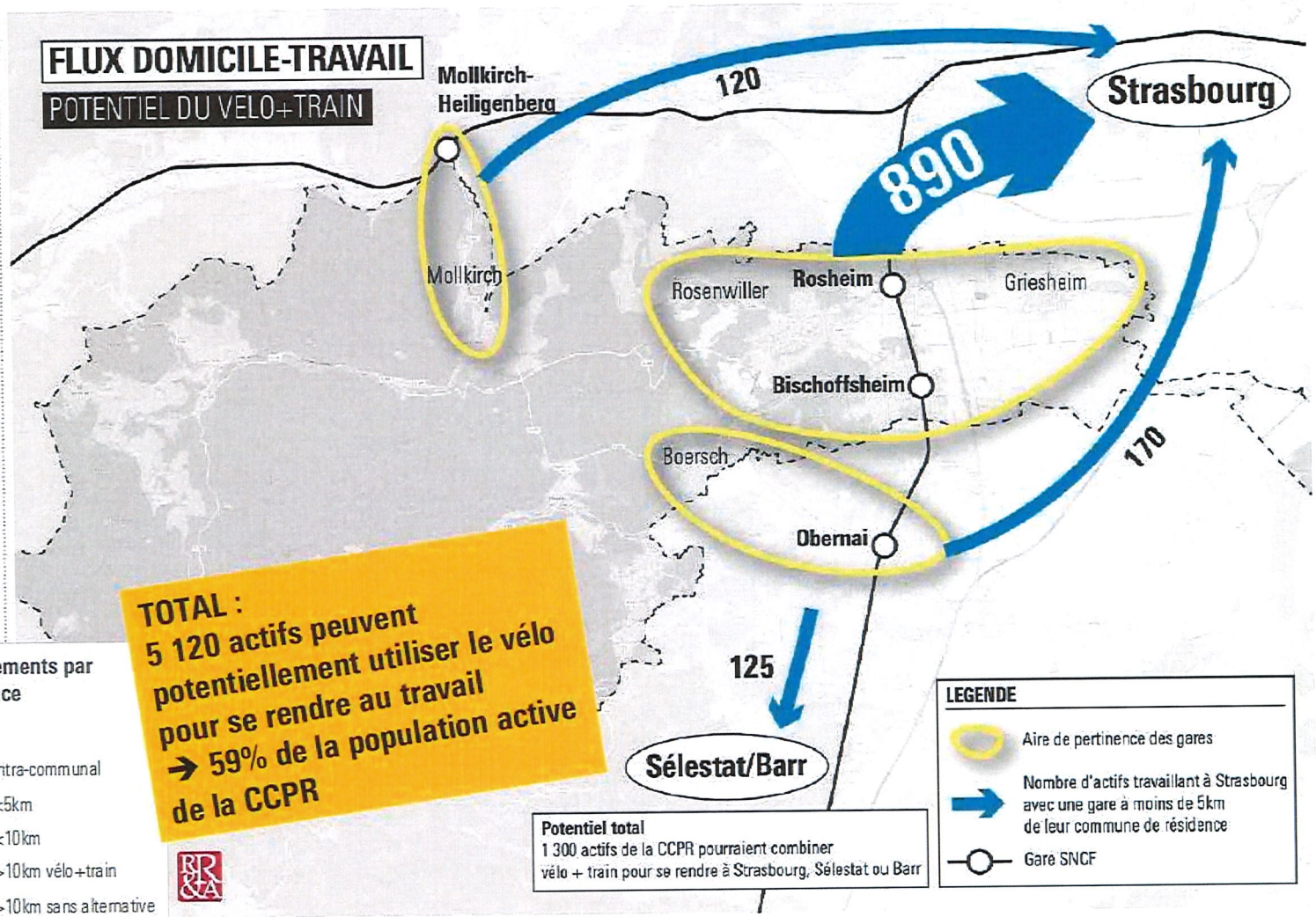

Distribution des déplacements par classe de distance

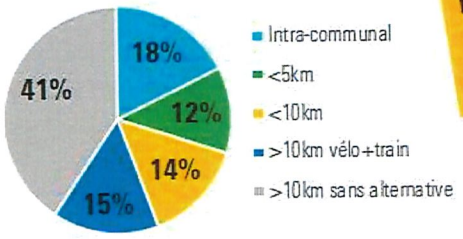

Flux domicile-études

Des distances réduites pour les scolaires

- Potentiel fort de la marche et du vélo à partir de 6 ans en intra-communal
- Et surtout pour le collège et lycée

➔ **50% des élèves** de 6 ans et plus à la portée des modes actifs

Principales lignes de désir :
- Intra-communal
- Vers collège de Rosheim
- Vers Obernai

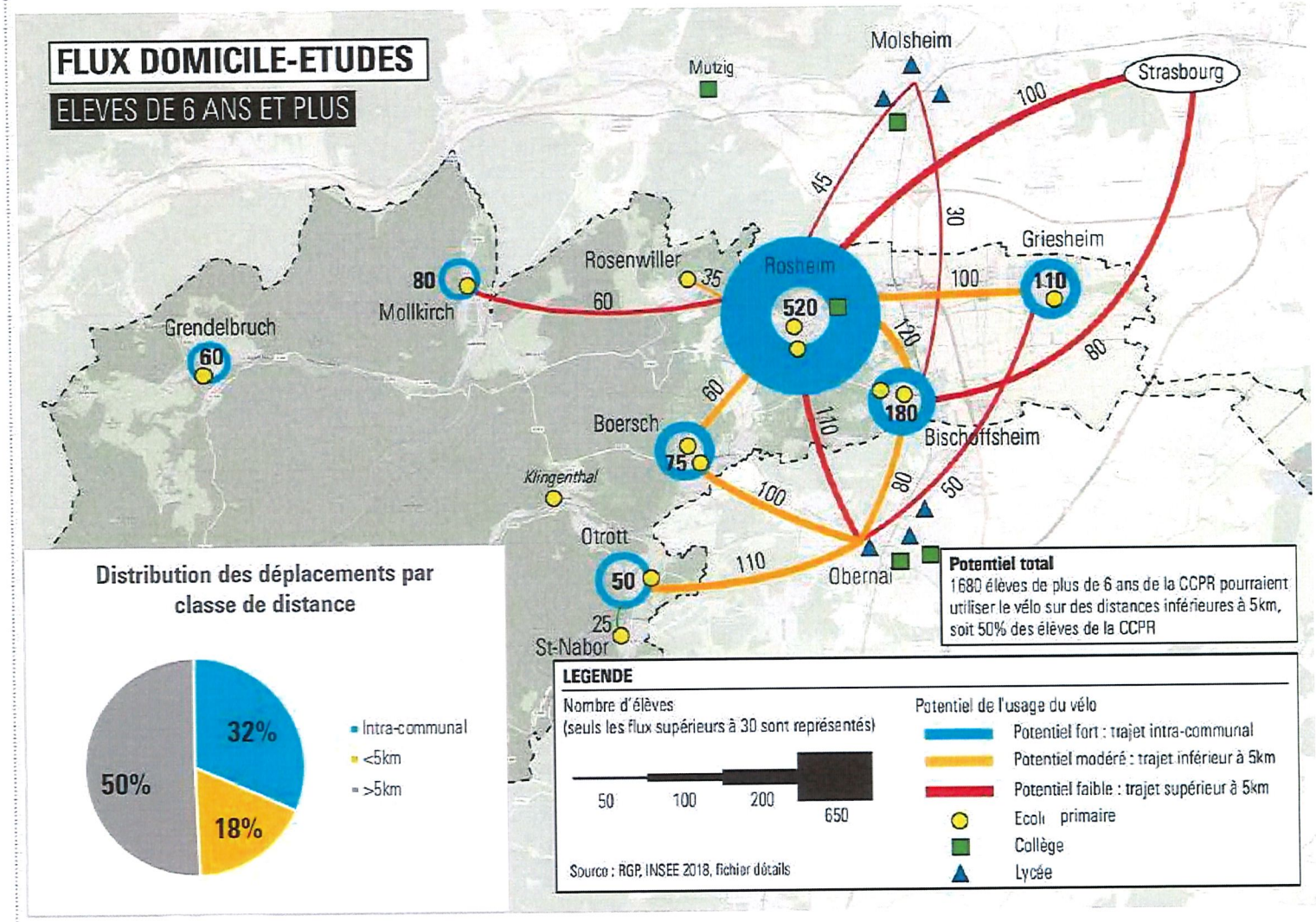

Itinéraires cyclables

Un socle solide d'itinéraires…à étoffer

- Des itinéraires internationaux et locaux qui mettent en avant le patrimoine touristique, culturel et naturel du piémont vosgien
- **« Effet voie verte »** La voie verte des Portes Bonheur a permis un boost de la pratique du vélo pour les locaux et les touristes
- Le territoire de montagne reste aujourd'hui réservé aux « cyclo-sportifs »

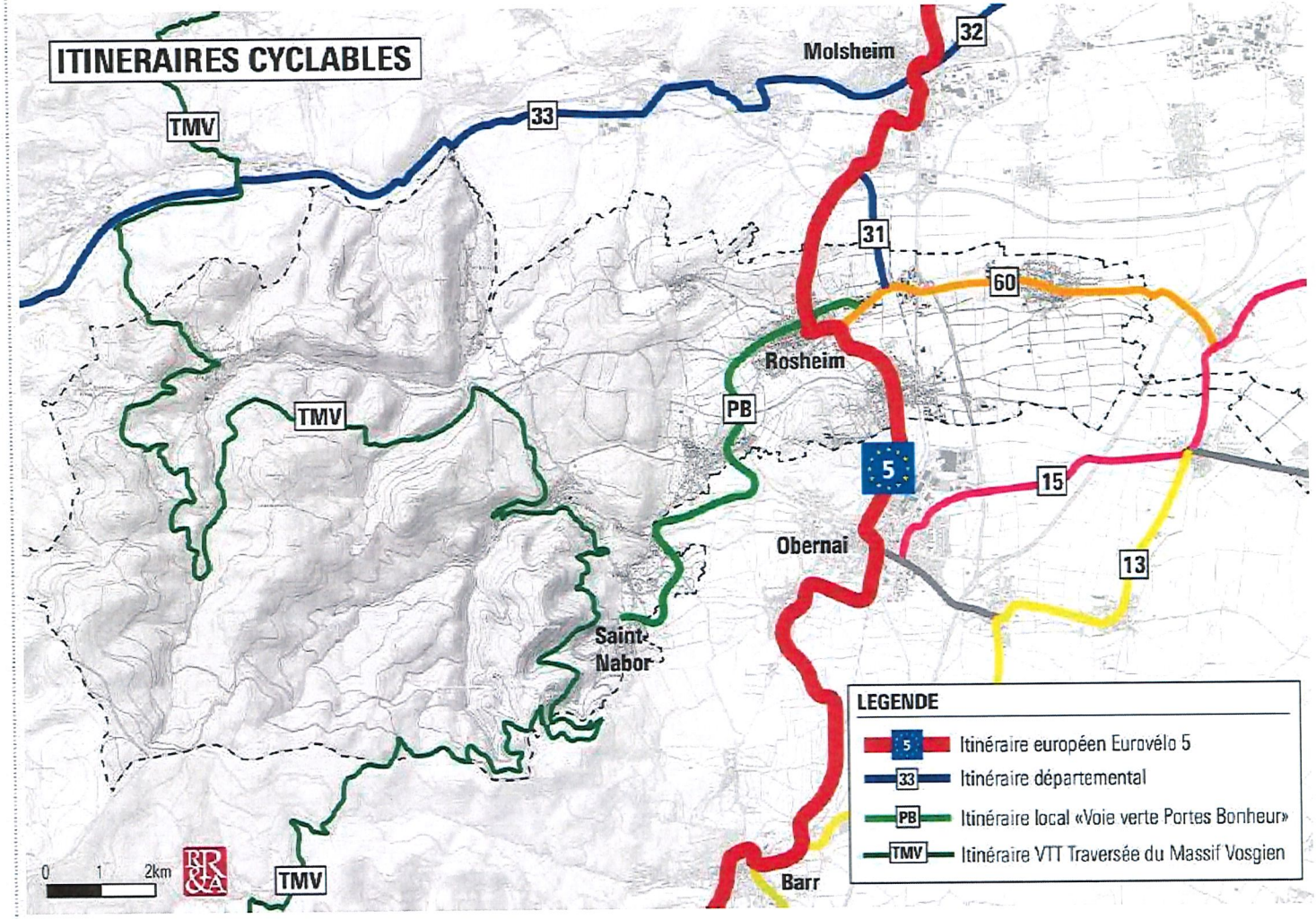

Typologie d'aménagements

Une base solide d'aménagements

La voie verte est l'axe structurant pour des usages loisir et utilitaires

L'axe Molsheim-Barr est globalement bien aménagé, avec quelques bémols

Du rabattement existant vers Obernai

Quelques communes isolées et dépourvues d'aménagement cyclable

Linéaire d'aménagements en site propre : 17,6km sur un réseau total de 26,4km

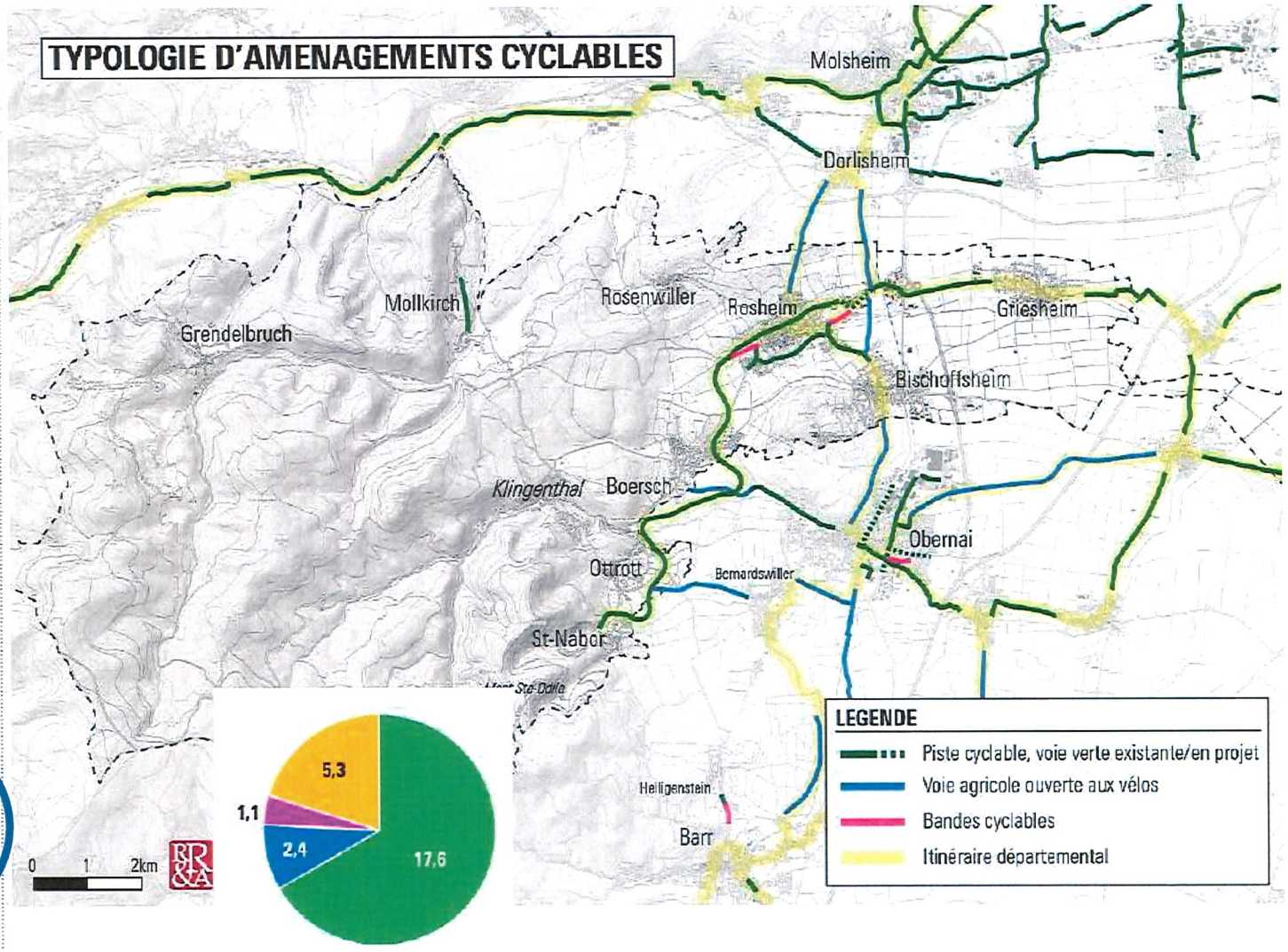

Questionnaire grand public

- Questionnaire en ligne du 28 septembre au 31 octobre
- 310 participations
- 640 liaisons exprimées
- 62% des répondants circulent à vélo au moins une fois par semaine

Communes de résidence des répondants

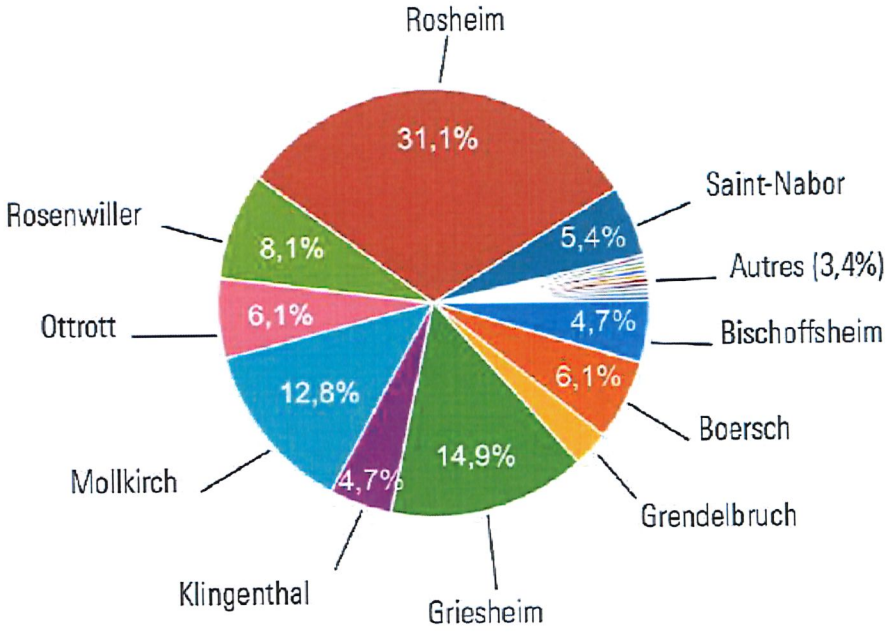

Questionnaire grand public

Les principales liaisons exprimées par les habitants

Internes à Rosheim
- Gare
- Rue principale
- Collège
- Liaison voie verte

Vers/depuis Rosheim
- Rosenwiller
- Mollkirch (via Rosenwiller ?)
- Molsheim-Dorlisheim

Vers les gares depuis
- Mollkirch village
- Griesheim

Entre les villages des hauteurs
- Klingenthal
- Ottrott
- Boersch
- Saint-Nabor
- Grendelbruch

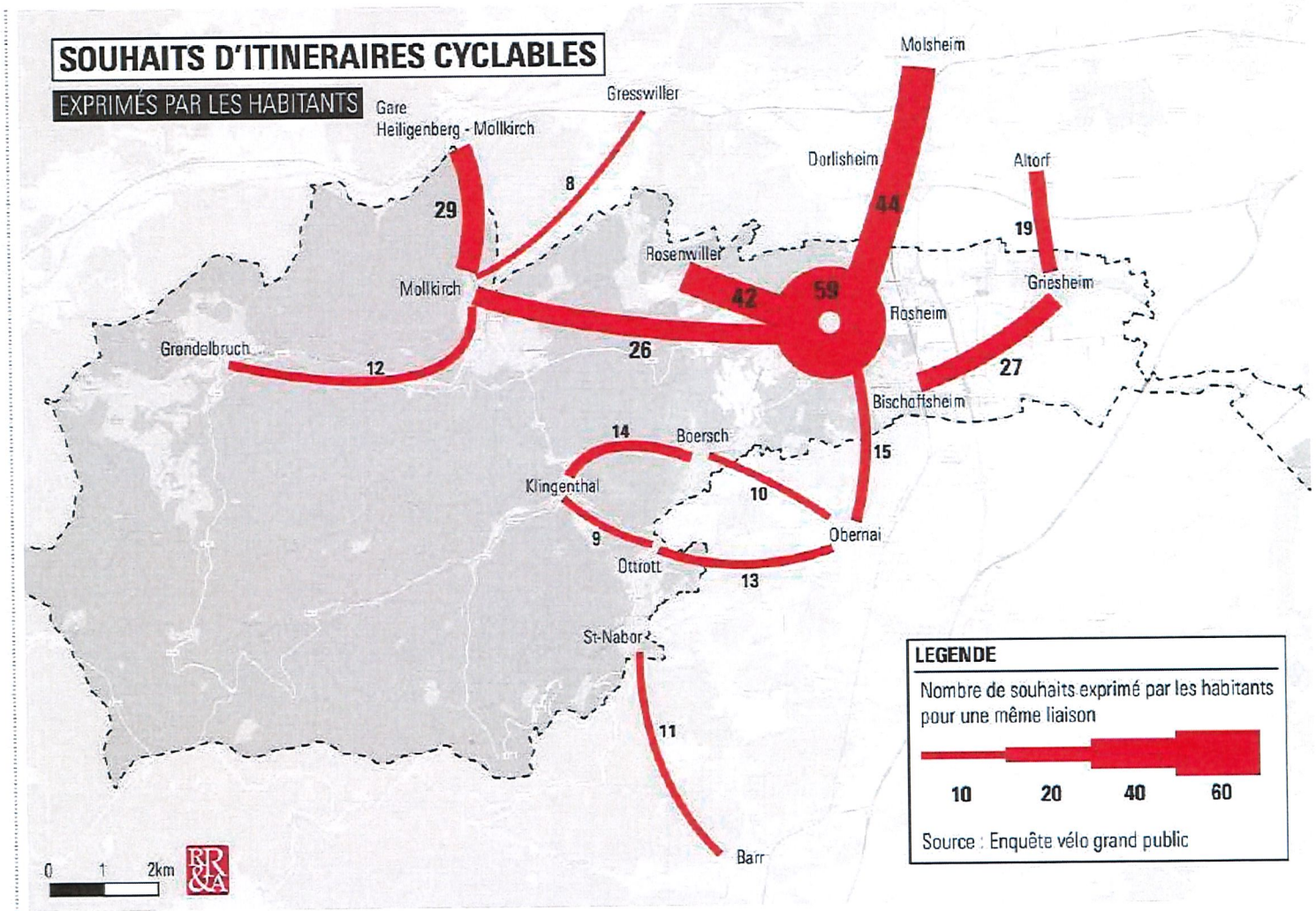

Liaison Rosenwiller - Rosheim

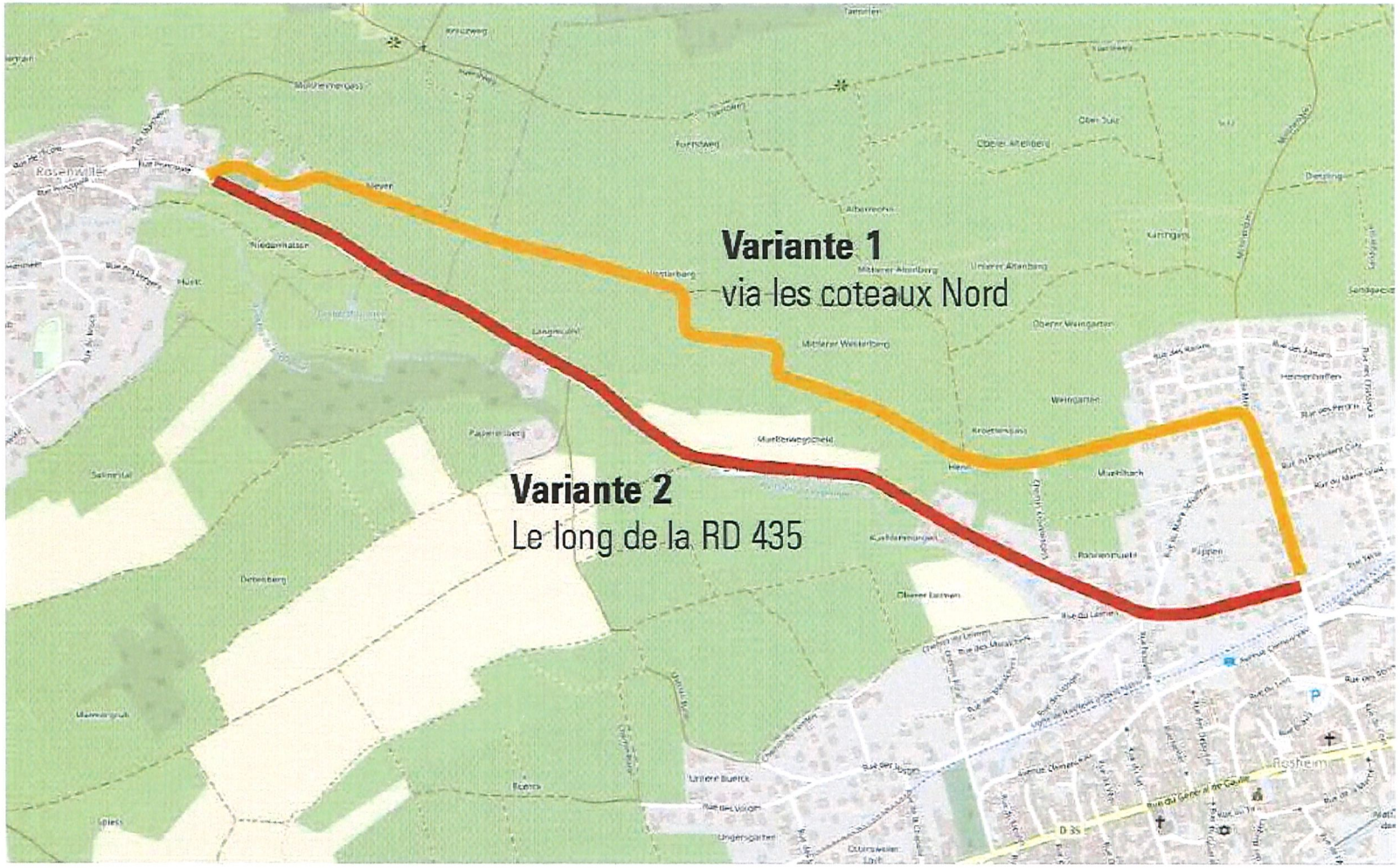

Analyse multicritères : Rosenwiller-Rosheim

		V1 - via les coteaux côté Nord		V2 - le long de la RD435	
Thème	**Critères**	Evaluation	Commentaires	Evaluation	Commentaires
Transport collectif	Intermodalité avec les TC		sans objet		sans objet
Circulation motorisée	Fonctionnement de l'axe		Cohabitation avec le monde agricole et viticole; très peu de trafic associé hormis pendant les périodes de récolte		Axe utilisé pour la desserte de Rosenwiller; ressenti = vitesses élevées avec des contraintes ponctuelles de visibilité
	Point durs de circulation		sans objet		sans objet
Réseau cyclable	Linéaire		2,8 km		2,5 km
	Sécurité de l'itinéraire		circulation dans les coteaux, de manière quasi isolée		si site propre par séparation physique: ok
	Confort de l'itinéraire		circulation dans les coteaux, de manière quasi isolée, avec de nombreux points de vue sur le grand paysage		circulation directement le long de la circulation générale
	Topographie de l'itinéraire		itinéraire chahuté		itinéraire chahuté mais montée plus linéaire
Piétons	Cohabitation avec les cycles		possibilité de voie verte partagée		pas de cohabitation envisagée a priori car itinéraire non agréable pour les piétons
Coûts	Coût de construction		utilisation d'un chemin existant avec revêtement à reprendre ponctuellement		création de murs de soutènement nombreux travaux de terrassement
	Coût d'exploitation et de maintenance		entretien courant des chemins viticoles et agricoles		coûts nouveaux car création d'une voie cyclable, difficulté d'accessibilité car contrainte de la circulation générale
Environnement			cf tableau spécifique		cf tableau spécifique
Foncier	Expropriation / Acquisition		utilisation d'un chemin existant		à vérifier mais potentiellement problématique tout le long de l'itinéraire
Insertion	Urbanisme / Insertion / Paysage		itinéraire déjà existant et intégré		chamboulement de l'insertion usuelle de la RD entre les parcelles agricoles et viticoles; création de murs de soutènement massifs même si habillage environnemental